

Au fil de l'Ouche / n°3

Janvier 2024

Un contrat pour l'Ouche : 2022-2024

Qu'est-ce qu'un contrat de bassin ?

Le contrat de bassin est un programme d'actions signé entre les partenaires que sont les maîtres d'ouvrages des opérations et les financeurs : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et Région Bourgogne-Franche-Comté.

Il fixe des objectifs de restauration ou de préservation des milieux aquatiques et des espèces inféodées. Il prévoit un programme d'études et de travaux à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Les problèmes fonctionnels rencontrés sur l'Ouche et ses affluents

- Rectification et endiguement de l'Ouche en aval de Dijon qui accélère les écoulements en crue et induit un étalement néfaste de la lame d'eau en étiage ;
- Piétinement des cours d'eau par le bétail dégradant la qualité des habitats ;
- Discontinuités piscicoles impactant la reproduction des espèces migratrices ;
- Discontinuités sédimentaires réduisant le fonctionnement alluvial ;
- Usages limitant les espaces latéraux et figeant la dynamique de l'Ouche ;
- Hydrologie modifiée par les déficits pluviométriques ;
- Qualité de l'eau variable en fonction des pratiques et de l'occupation du sol.

Le SBO est compétent en matière de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides au titre du 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

J'aime ma rivière, je la protège



Des enjeux prioritaires sur le bassin de l'Ouche

Différents enjeux prioritaires émanent des problèmes fonctionnels rencontrés, de la faisabilité d'intervention, de la réglementation et des politiques publiques en matière de financement.



Préservation de l'écrevisse à pattes blanches, espèce endémique protégée dont il reste 3 colonies sur des affluents de l'Ouche (contre 5 inventoriées en 2013)



Bancarisation des durées d'assec du Suzon pour mesurer l'évolution à long terme de son hydrologie

+ Suivi visuel des étiages sur l'ensemble des affluents de l'Ouche.



Restauration morphologique Ouche aval (sous-bassin inscrit au PDM du SDAGE)

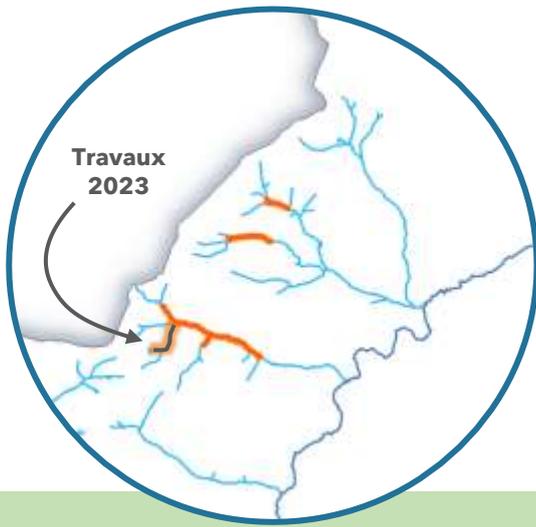


Restauration de la continuité piscicole et sédimentaire en Liste 2 : l'Ouche médiane, l'Arvo et la Gironde

Restauration morphologique (sous-bassin inscrit au PDM du SDAGE)



Les travaux réalisés



Protection des habitats de l'écrevisse à pattes blanches par la mise en défens de la Sirène à Remilly-en-Montagne.



Des travaux de mise en défens ont été réalisés sur un affluent de la Sirène, zone refuge potentiellement colonisable par l'écrevisse.

Cette opération vise à améliorer les conditions de vie de l'écrevisse à pattes blanches, espèce patrimoniale et protégée, en empêchant le piétinement des vaches qui remanie en permanence le lit du cours d'eau.



En danger
Liste rouge des Ecrevisses de Bourgogne



Protégée en France par Arrêté du 21 juillet 1983 :
Il est interdit d'altérer et de dégrader sciemment les milieux particuliers à cette espèce.

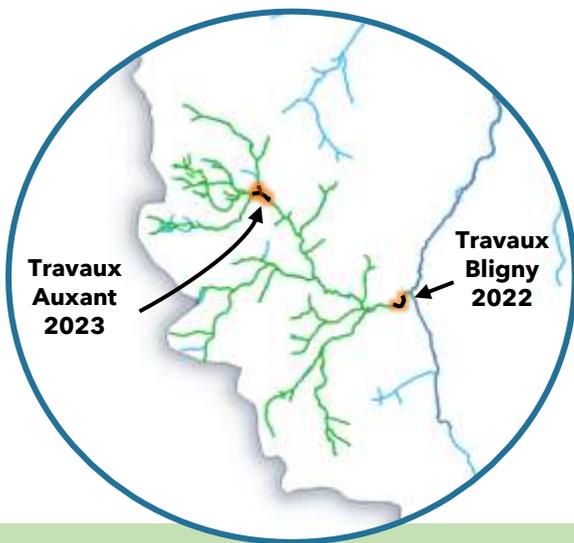
Montant des travaux : 28 000 € TTC
1,2 km de clôtures
4 abreuvoirs au fil de l'eau
2 dalots de franchissement pour le bétail.
Plantations

Financement
80% REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Ne pas la confondre avec l'écrevisse de Californie, de plus en plus répandue. Plus grosse, elle possède des taches blanches à la commissure des pinces.





Mise en défens et restauration morphologique sur le bassin versant du Champan

Ces opérations visent à améliorer la qualité physique des affluents en travaillant sur les substrats et les vitesses d'écoulement par recharge sédimentaire et pincement de la lame d'eau en basses eaux. Ces travaux sont orientés sur les secteurs qui ont été curés, sur-élargis ou abimés par le piétinement des vaches.

Auxant

1,2 km de clôtures, avec installation de puits équipés pour l'abreuvement, passages à gués et recharge sédimentaire pour tenter de ralentir l'assèchement au printemps en réhaussant le toit de la nappe.
Montant des travaux : 48 000 € TTC



Clôtures et recharge sédimentaire



Passage à gué

Restauration de la continuité par recharge sédimentaire en pied d'ouvrage



Bligny-sur-Ouche

465 ml d'aménagement de banquettes et d'épis en lit mineur, de caches pour les poissons et accentuation des sinuosités de la rivière pour ralentir des vitesses d'écoulements et diversifier les habitats.
Montant des travaux, maîtrise d'œuvre incluse : 141 000 € TTC



Banquettes végétales



Plantations



Épis filtrants



Cache poissons



Reprise de la végétation l'été suivant les travaux

Accentuation de la sinuosité du ruisseau



La réalisation de travaux en rivière dépend entièrement de l'acceptation des propriétaires riverains, propriétaires jusqu'au milieu du lit sur tous les cours d'eau du bassin de l'Ouche.

Les travaux à Bligny-sur-Ouche ont pu être mis en œuvre grâce à l'accord de la commune.



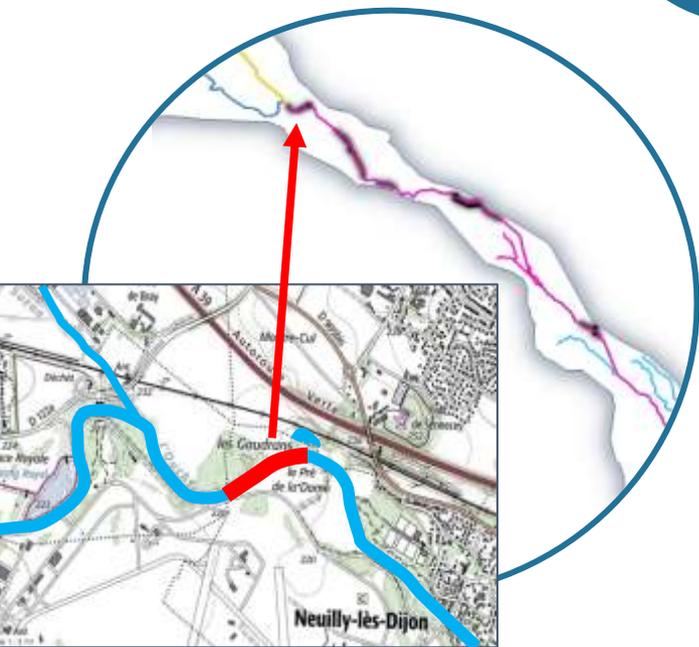
Financement

50%



30%





Travaux de diversification morphologique sur l'Ouche aval à Neuilly-Crimolois « Les Gaudrans ».

L'objectif du SBO est d'améliorer la qualité morphologique de l'Ouche par la diversification des habitats en lit mineur, sans toucher aux berges. La technique consiste à recréer des bancs alluviaux alternés qui normalement se développent sur tous les cours d'eau qui transportent des sédiments, comme l'Ouche.

Sur beaucoup de secteurs, le lit actuel de l'Ouche est très encaissé par l'endiguement et les travaux de curage de grande ampleur réalisés dans les années 50-60. Cela impacte la migration naturelle des sédiments qui n'est plus suffisante pour recréer une diversité de fonds, de hauteurs d'eau et de vitesses d'écoulement réellement attractive pour la faune aquatique. Autrement dit, **la dynamique fluviale de l'Ouche est bloquée.**

Curée en trapèze, la morphologie de l'Ouche est également trop large pour les bas débits, ce qui implique un étalement de la lame d'eau en étiage. Cet étalement accentue le réchauffement de l'eau par manque de vitesse d'écoulement et de profondeur. **Le pouvoir épurateur de l'Ouche en est également réduit.**



Avant travaux



Après travaux

- 450 m linéaires
- 2700 m³ de matériaux calcaires pour les banquettes
- 100 Blocs de diversification

Montant des travaux, maîtrise d'œuvre incluse :
171 400 € TTC

Les banquettes de matériaux calcaires permettent de **pincer la lame d'eau à l'étiage** tout en conservant une capacité d'écoulement en crue de nature à ne pas aggraver le risque inondation. Pour cela, une étude hydraulique a permis de dimensionner la taille des banquettes en fonction du gabarit de l'Ouche.



Banquette de matériaux concassés calcaire
200-400 mm

Abris piscicoles

Module = Débit moyen inter-annuel
Débit d'étiage quinquennal

Schéma de principe

Financement

50%

30%



Les travaux ont pu être mis en œuvre grâce à l'accord de l'école de Gendarmerie et au soutien de la commune de Neuilly-Crimolois.



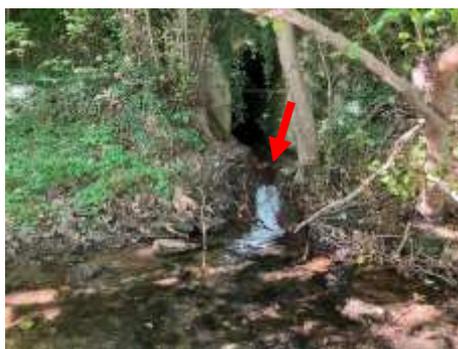


Restauration de la continuité piscicole entre le ruisseau de la Chartreuse et l'Ouche à Dijon

Une banquette minérale fixe est aménagée sur la rive gauche de l'Ouche à l'exutoire de la Chartreuse. Cette banquette permettra aux poissons de remonter dans la Chartreuse, même en basses eaux, grâce à la réduction de la hauteur de la chute d'eau.

Montant des travaux : 39 815 € TTC

Avant travaux

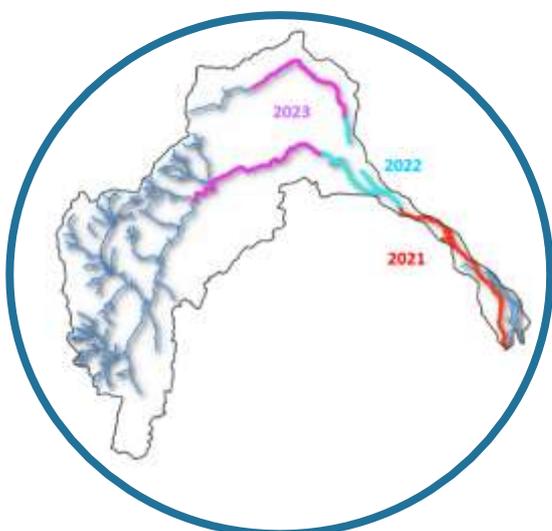


Après travaux



La Chartreuse
restaurée en 2017
par recharge
sédimentaire
(travaux réalisés
par la Fédération
pour la Pêche et la
Protection des
milieux aquatiques
de Côte d'Or).

Arrivée de la
Chartreuse sur
la nouvelle
banquette
créée sur
l'Ouche.

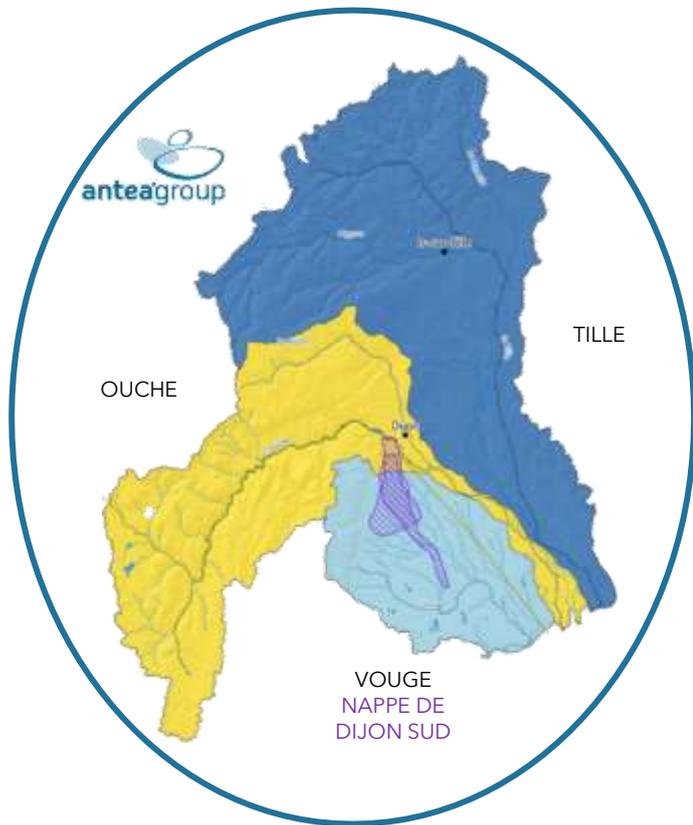


Travaux d'entretien de la végétation rivulaire

L'entretien est effectué cet hiver sur l'Ouche à Plombières-lès-Dijon, Velars-sur-Ouche, Fleurey-sur-Ouche, Sainte Marie-sur-Ouche et sur le Suzon à Messigny-et-Vantoux.

Les dépenses s'élèvent à 33 000 € TTC.





Etude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau des bassins de l'Ouche, la Tille, la Vouge et la Nappe de Dijon Sud

Les bassins de l'Ouche, la Tille, la Vouge et la nappe de Dijon sud sont classés en Zones de Répartitions des Eaux, c'est-à-dire des zones caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins en eau. **Un équilibre doit ainsi être assuré entre d'une part les ressources en eau disponibles et les besoins des milieux aquatiques et d'autre part les prélèvements pour la satisfaction des usages.**

La tendance à la raréfaction de la ressource pour l'avenir est établie par les travaux scientifiques : les débits des cours d'eau (en particulier à l'étiage) ou la recharge des nappes diminuent, alors que l'augmentation des températures et l'assèchement des sols conduisent à l'inverse à des besoins croissants en eau pour tous les usages.

À horizon 2050, avec le réchauffement climatique, l'année 2022 ne sera plus une année exceptionnelle mais une année normale. Les modèles montrent une baisse des débits estivaux de 20 à 40 % de l'ensemble des rivières des trois bassins et une moindre recharge des nappes utilisées pour la distribution de l'eau potable.

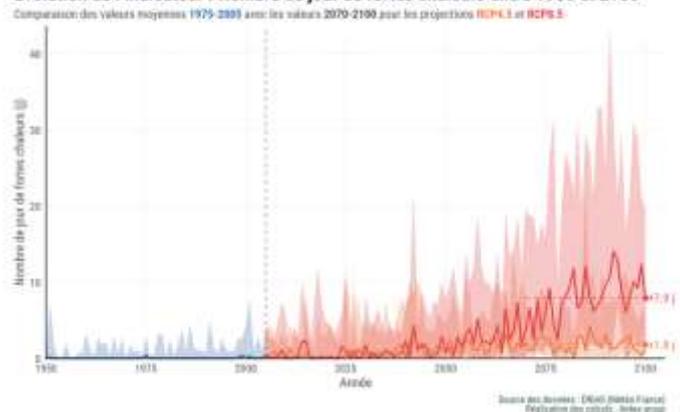
Face à ce constat, en début d'année 2023, les syndicats du bassin de l'Ouche, du bassin de la Vouge et du bassin de la Tille ont lancé une **étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau sur les bassins Ouche, Tille et Vouge, incluant la nappe de Dijon Sud.** Elle aboutira à la définition d'une stratégie d'adaptation à la hauteur de cet enjeu, en particulier dans le cadre de projets de territoire pour la gestion de l'eau.

Cette étude a pour objectifs de :

- Définir la modification des usages sur notre territoire impacté par l'évolution attendue du climat à l'horizon 2050 (avec une étape à l'horizon 2035),
- Identifier une stratégie d'adaptation en arbitrant collectivement les bons choix au regard de leurs bénéfiques, coûts et impacts possibles,
- Planifier les actions et investissements nécessaires à l'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau.

L'étude a été confiée au Bureau d'étude ANTEA, en groupement avec GIE PASSAGES, pour un montant de 202 182 € TTC.

Evolution de l'indicateur : Nombre de jour de fortes chaleurs entre 1950 et 2100



Dans le cadre de l'intelligence collective, des solutions visant à s'adapter au mieux aux effets du changement climatique seront imaginées.

Une large part est faite à la concertation via un **groupe de contribution, réuni en ateliers** qui est mobilisé tout au long de l'étude. Ce groupe implique outre les collectivités locales (exécutif, services urbanisme, aménagement et développement du territoire...), le secteur agricole bien entendu, mais également le secteur industriel et économique, le secteur touristique, des représentants des consommateurs, des chercheurs et scientifiques etc.

Trois ateliers de contribution se sont ainsi réunis en juin, septembre et novembre dernier. Soixante-dix personnes environ étaient à chaque fois présentes pour se projeter en 2050, ce qui montre bien l'intérêt que chacun porte à la démarche.

Prochains ateliers :

**30
janvier
2024**

**Scénarios
d'évolution
du territoire**

**16 mai
2024**

**Stratégie
d'adaptation
aux différents
scénarios**

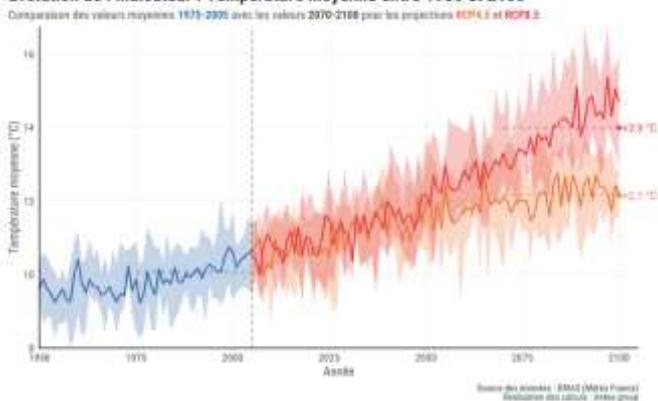
Les acteurs détermineront, toujours en concertation, les chemins vers lesquels nous devons nous tourner pour être résilient vis-à-vis du changement climatique.

Des fiches thématiques (climat, ressources et les milieux aquatiques et la qualité des eaux et usages) ont été rédigées afin d'alimenter les réflexions sur les scénarios prospectifs et la définition de la stratégie d'adaptation.

Vous pouvez les retrouver sur le lien suivant :

<https://www.dropbox.com/scl/fo/rtx6b9yin0y8u64osjwe6/h?rlkey=tc90yk67xru8sxxo33srskbqa&dl=0>

Evolution de l'indicateur : Température moyenne entre 1950 et 2100



Evolution de l'indicateur : Nombre de jour de fortes chaleurs entre 1950 et 2100

